

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit il y a quelques mois, j'ai recommandé au ministère de la Justice de soumettre si nécessaire aux tribunaux l'ensemble de la question des salaires minimums dans les hôtels du Canadien National. Dans l'intervalle, étant donné que les tribunaux de la province de l'Alberta sont saisis de la cause-type, le ministère de la Justice recommande, je crois, que nous attendions que la décision soit rendue; de plus, le ministre de la Justice m'a signalé que nous devrions obtenir des renseignements plus précis à ce sujet au cours de cette semaine.

LE DIFFÉREND ENTRE LES MÉCANICIENS DE LOCOMOTIVE
ET LES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES—LA PARTICIPATION DU
MINISTÈRE AUX NÉGOCIATIONS

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je reconnais avec le ministre qu'il importe de ne pas s'immiscer dans les négociations en ce moment, mais, peut-il dire à la Chambre, si lui-même ou son médiateur désigné, ou les deux, entendent prendre une part active aux négociations décisives qui doivent être entamées aujourd'hui ou demain et s'assurer qu'elles se poursuivront jusqu'au règlement final?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Assurément, monsieur l'Orateur. Les deux experts de l'industrie, M. Kelly et M. Gibbons, sont sur place et ont déjà pris une part active aux pourparlers qui se sont tenus en fin de semaine en vue de s'assurer que les négociations seront reprises demain.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La présidence donne la parole au député de York-Sud, puis à celui d'Athabasca, pour des questions supplémentaires, et nous passerons ensuite à un autre sujet.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas insister outre mesure auprès du ministre, mais je m'y connais un peu dans ce genre de négociations, et je voudrais lui demander s'il serait prêt à intervenir à ce stade décisif du différent, non pas nécessairement dès demain, mais au cours de cette semaine?

L'hon. M. Mackasey: Si le besoin s'en fait sentir, je serais heureux d'intervenir, monsieur l'Orateur.

L'ARRÊT DES SERVICES FERROVIAIRES ET LE
TRANSPORT DES GRAINS

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre chargé de la Commission du blé. Peut-il dire si cet arrêt de travail nuit au transport des céréales et si le gouvernement envisage d'acheminer celui-ci par d'autres moyens, pour que nos marchés du blé n'en souffrent pas?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le transport à Vancouver des céréales des prairies se fait essentiellement par chemin de fer, et il se ressent donc de toute irrégularité dans le mouvement des trains, bien entendu. Par ailleurs, aucun autre mode de transport n'est considéré comme pratique pour le moment.

[M. McGrath.]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LE LIVRE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT SUR LA CRISE AU
QUÉBEC—L'AVIS DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre d'expliciter la position qu'il a soutenue le 25 mars au sujet du bouquin extraordinaire écrit par le secrétaire d'État, quand on lui a demandé quelle attitude il fallait prendre à l'égard de déclarations écrites ou à l'égard de discours. Le premier ministre a-t-il lui-même fait un examen préalable de l'affaire afin de s'assurer qu'aucun usage constitutionnel n'avait été enfreint?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la semaine dernière j'ai expliqué que les ministres, avant de faire des déclarations sur des questions importantes de politique, devaient se conformer à une coutume établie bien avant mon temps...

Le très hon. M. Diefenbaker: Pas de mon temps.

Le très hon. M. Trudeau: ...au bureau du premier ministre, une coutume qui veut que le bureau du premier ministre soit au courant de la teneur de ces déclarations. Je les ai parfois lues lorsqu'on me l'a demandé. Dans d'autres cas, je m'en suis abstenu lorsqu'on m'a dit qu'il était inutile de la lire en détail avant qu'elle soit faite.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je dois relever les allégations du premier ministre au sujet d'autres premiers ministres. Je n'avais pas entendu parler de cette règle avant que le premier ministre l'énonce l'autre jour. Je lui demanderai maintenant s'il lit ces déclarations personnellement afin d'en examiner le contenu.

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je poserai donc une autre question. Le 25 mars, on lisait sur les «bleus» ce qui suit:

Des ministres ont prononcé des discours sur tous ces sujets.

C'est-à-dire sur des questions de politique gouvernementale.

J'ai l'habitude d'en vérifier la teneur.

Telle était la déclaration du premier ministre. Je voudrais maintenant lui demander pourquoi on a apporté la modification suivante au compte rendu officiel:

J'ai l'habitude d'en faire vérifier la teneur avant qu'il les prononcent.

Pourquoi a-t-on fait changer les propos du premier ministre à la Chambre, et consigné au compte rendu officiel des paroles qu'il n'a pas prononcées?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, autant que je me souviens, j'ai dit que quelqu'un en vérifiait la teneur. Si les feuillets bleus rapportent des propos différents, je demanderai qu'on enquête et je verrai aussi s'il existe un enregistrement de cette déclaration. Je suis bien certain d'avoir dit que quelqu'un en vérifiait la teneur, parce que je n'ai jamais prétendu pouvoir lire à l'avance tous les discours que font les ministres de mon cabinet.